



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° : 155A - 2024

Nomenclature : 3.5

Publication numérique le : 19/06/2024

**ARRETE MUNICIPAL DÉLIMITATION DE
LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES
PUBLIQUES
PARCELLE CADASTRÉE AW N°254 AU
DROIT DE LA PROPRIÉTÉ IMPASSE DU
BARRAU
ALIGNEMENT INDIVIDUEL
D'ALIGNEMENT INDIVISION IMPASSE DU
BARRAU**

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.112-1 à L112-7 ;
- Vu les statuts de la communauté urbaine ;
- Vu l'état des lieux ;

CONSIDERANT :

- la demande en date 20.03.2024 par laquelle M. Édouard BERGOZ, géomètre-expert au cabinet SOGEXFO à Toulouse, sollicite la délivrance d'une délimitation sur la commune de Labège, entre la parcelle du domaine public de la commune de Labège section AW n°254, de la voirie et espace vert au nord-ouest de la parcelle AW n°34 sise commune de Labège(non cadastrée) et la propriété de son client sise impasse du Barrau section AW n° 34 ;

-que font partie du domaine public, les biens des collectivités publiques ou établissements publics dès qu'ils sont pourvus, par nature ou par le fait d'aménagements indispensables à l'exécution des missions de ce service public ;

ARRETE

Article 1 : La délimitation entre la propriété sise cadastrée section AW n°34 et la parcelle du domaine public non cadastrée section AW n°254, de la voirie et espace vert au nord-ouest de la parcelle AW n°34 sise commune de Labège, est définie telle que décrite dans le document graphique annexé au présent arrêté. Il passe par les points 100- 101-102 dont la description et les coordonnées, exprimées dans le système RGF93 CC43 sont les suivantes :

Sommets de limites- RGF93 – CC43			
Sommet	Nature	E (m)	N(m)
100	Nu de la clôture	1581407.57	2259994.68
101	Angle de clôture	1581440.99	2260021.57
102	Angle de clôture	2581483.83	2259970.02

Article 2 : les droits des tiers sont et demeure expressément réservés.

Article 3 : le présent arrêté ne dispense pas le(s) propriétaire(s) riverain(s) de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment ses articles L.421-1 et suivants.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevés dans les formes prévues dans le règlement en vigueur.

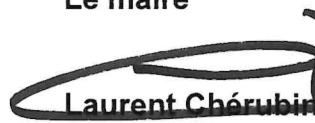
Article 5 : le présent arrêté sera délivré au(x) propriétaire(s) riverain(s).


Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son affichage et / ou publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télé recours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 7 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'état de l'arrondissement de la Haute Garonne notifié aux intéressés, affiché et publié, et dont une ampliation sera adressé à M. le Trésorier principal de la HAUTE GARONNE.

Fait à Labège, le
Pour copie conforme
Le maire


Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	155A_2024
Objet :	Alignement individuel d'alignement indivision impasse du Barrau
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	031-213102544-20240619-155A_2024-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20240619-155A_2024-AI-1-1_0.xml	text/xml	883 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_6250.pdf Nom métier : 99_AI-031-213102544-20240619-155A_2024-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	61.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 juin 2024 à 13h44min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juin 2024 à 13h44min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juin 2024 à 13h44min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juin 2024 à 13h45min05s	Reçu par le MI le 2024-06-19

